Deux d'entre elles ont été désignées pour accompagner le deuxième convoi de malades dirigés sur l'Algérie à bord du vaisseau-hôpital qui en opérait le transport. C'était la première fois qu'une femme était embarquée par ordre, comptant officiellement sur le rôle d'un bateau de guerre. Et partout leurs services ont été appréciés sans réserves, leur dévouement, leur douceur et leur compétence sont hautement loués.

Au bout de deux mois, en novembre, une seconde section de douze dames infirmières, sous la direction de Mme la générale Hervé, a quitté Paris pour aller relever le premier détachement.

Le nombre des caisses de denrées alimentaires, réconfortants, linge, matériel, livres, jeux, etc., envoyés à Casablanca était, en novembre 1907, de 360, représentant une valeur de plus de Fr. 60.000.

L'Association des Dames françaises a, de son côté, envoyé un détachement de douze dames ambulancières pour assurer le service des typhiques et des blessés de l'hôpital du Dey à Alger.

La Croix-Rouge française ne peut que bénéficier largement de la notoriété qui s'est attachée à juste titre à son intervention efficace et remarquable.

LES CHIENS DANS LE SERVICE DE SANTÉ

L'utilisation des chiens pour la recherche des blessés continue à intéresser les milieux sanitaires aussi bien que les cercles compétents en cynologie.

L'on découvre de plus en plus les vertus de cet ami de l'homme dont l'adaptation est merveilleuse aux besoins variés de son maître, et, après le chien policier, voici le chien ambulancier qui déjà a fait ses preuves au Transvaal et en Mandchourie.

Dans le *Bulletin de la Société canine de Normandie* [1], M. Castaing reprend cette question et cherche à réaliser en France une organisation méthodique pour l'élevage et l'emploi des chiens pour le service de santé. « Il n'a pas l'intention de faire du chien sanitaire

[1] 6 septembre 1907. Nous extrayons ce résumé d'un article de M. Bonnetti dans les *Archives de médecine et de pharmacie militaires*, 1907, n° 11, p. 397.

une sorte de fonctionnaire repu, inutilement logé dans les bâtiments de l'Etat en attendant le jour de la mobilisation, mais il voudrait une organisation territoriale, purement civile, qui se créerait en s'inspirant des récents succès des concours d'utilisation des chiens de police, si brillants à Nancy et à Rouen, pour préparer des concours similaires susceptibles de mettre en relief les qualités et le dressage du chien sanitaire». Pour ce but il conseille la formation d'un club du chien ambulancier qui serait fortement encouragé par le ministre de la Guerre et qui serait placé sous les auspices des sociétés de secours aux blessés et du Service de Santé militaire, avec le concours des grandes sociétés canines régionales.

Afin d'encourager ce dressage spécial, on instituerait des concours rémunérateurs et un chien ne serait classé chien sanitaire qu'après avoir subi différentes épreuves éliminatoires, parmi lesquelles nous lisons, avec satisfaction, celle de signaler la présence d'un blessé par un aboyement spécial. Cette condition est capitale, car sans elle, toute l'habileté et l'intelligence du chien sont en pure perte, comme nous l'avons constaté lors des expériences faites à propos du concours Maria-Feodorowna, à Londres.

Voici donc une branche nouvelle à l'activité des sociétés de secours françaises, et l'appel de M. Castaing a déjà attiré l'attention d'hommes compétents parmi lesquels nous signalons MM. Bichelonne et Tolet [1] et le médecin aide-major Rudler [2]. A la suite des travaux publiés par ces Messieurs, un appel a été fait au Ministère de la guerre, à la Société de la Croix-Rouge, à la Société de médecine militaire et aux sociétés canines de France. Souhaitons bon succès à cette intéressante entreprise. Mais que ne peut-on faire cumuler à ces braves auxiliaires de l'homme la fonction de chiens policiers avec celle de chiens sanitaires ! Car il est à craindre que les exercices uniquement simulés nécessaires pour la recherche des blessés ne lassent à la longue maîtres et élèves, tandis qu'il y aura toujours, pour l'entraînement des chiens policiers, de vrais malfaiteurs à dépister. Malheureusement ces deux fonctions inverses ne peuvent guère que s'exclure l'une l'autre.

Dr Ferrière

---

[1] Maloine. Paris, prix 1 franc. Voir aussi *Caducée*, 1907, n° 19, p 260 et *Archives de médecine et de pharmacie militaires*, 1907, n° 11, p, 398.

[2] Maloine. Paris, prix 1 franc. Voir aussi *Caducée*, 1907, n° 21, p. 286 et n° 23, p. 316.